



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Avis de résultat de l'appel à candidatures pour la création d'un Dispositif d'Autorégulation (DAR) dans le département des Yvelines

Avis d'appel à candidature publié le 03/03/2026

Depuis la promulgation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la scolarisation des enfants en situation de handicap constitue un enjeu majeur des politiques publiques.

Dans ce contexte, l'Agence régionale de santé Île-de-France a lancé un appel à candidature pour la création d'un dispositif d'autorégulation (DAR) dans le département des Yvelines. La stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement (SN-TND) 2023-2027 met l'accent sur l'intensification et la diversification des dispositifs de scolarisation. Le DAR s'appuie donc sur la coopération entre le collègue et l'établissement médico-social.

L'appel à candidature a été publié le 03 mars 2026 prévoyant la date de clôture des candidatures, fixée au 24 avril 2026.

Suite à l'instruction des candidatures, qui s'est déroulée en mai 2026, la Délégation départementale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France a retenu le projet déposé par l'organisme gestionnaire suivant :

- ❖ APAJH des Yvelines

Fait à Saint-Denis, le 22/05/2026

Pour le Directeur Général
De l'Agence Régionale De Santé
Île-de-France, et par délégation
La Directrice de l'Autonomie

Signé

Stéphanie TALBOT